

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
du Lycée Alphonse de Lamartine
Réunion du mardi 2 février
Année scolaire 2020-2021
N° de séance : 2 (CE extraordinaire)
Date de la convocation : 18 janvier 2021

Présents : 23 dont 20 votants (voir liste d'émargement)

Excusés : M. Bur, M. Hamdoun

Invités :

QUORUM : 11 **Présents : 23** (dont 20 votants)

Secrétaire de séance : Dima GHANNOUM

Ordre du jour :

1. Carte des emplois de détachés, rentrée 2021

Questions diverses :

-Parents d'élèves :

Néant

-Personnels :

1 - Est ce que la suppression de quelques postes de professeurs résidents peut vraiment nous amener à perdre l'homologation ou le conventionnement et nous serions un établissement comme les autres établissements libanais même au niveau du calendrier scolaire ?

2 - Les suppressions de postes résidents semblent déjà à peu près actées entre la MLF et l'AEFE, à voir ce qui sera confirmé le 11/02. Donc les seules questions seraient sur la protection des personnes en poste. Quelle est la part des coûts des résidents dans toute la masse salariale ? Cette année, ils ont coûté zéro, ce n'est pas négligeable. Si on nous dit que c'est une broutille, alors pourquoi supprimer les postes ? La MLF veut supprimer des postes, quid du vivier de recrutement au Nord. Vu le mal qu'on a eu à recruter en septembre / octobre en recevant pourtant en gros 30 dossiers, je doute qu'on arrive à recruter des gens de valeur sur les postes locaux, surtout avec le salaire de misère proposé par la MLF, surtout pour contractuels.

3 - Quelles sont les prévisions quant aux fermetures de postes de résidents pour les années à venir ?

- 4 - Pourquoi organiser un CE autour de la carte scolaire si tout est déjà décidé (postes de nouveau supprimés sur AGIRR) ?
- 5 - Pourquoi vouloir transformer le poste de SES (seul poste de résident dans la zone, spécialité en terminale au LADL) en poste de CPE (pas de candidature et pas de besoin urgent au LADL).
- 6 - Envisagez-vous le déconventionnement avec l'AEFE ?
- 7 - Les parents d'élèves seraient-ils prêts à suivre l'établissement même sans homologation ?

Compte tenu du confinement imposé par les autorités libanaises, ce CE se déroule en visioconférence. Les membres en ont été informés le 18 janvier, et une invitation Google Meet leur a été envoyée le 19 janvier 2021. Ce CE a été précédé de la réunion d'un Conseil du 2nd degré, qui s'est tenue elle aussi en visioconférence le 1^{er} février.

Le président accueille les membres du conseil d'établissement. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 16h35.

Il excuse l'absence de M. Bur, M. Hamdoun (invités siège de la Mlf)
Mme Ghannoum est désignée comme secrétaire de séance.

1. *Carte des emplois de détachés, rentrée 2021.*

Monsieur le Proviseur présente la situation à la date du jour : 5 postes sont vacants ou susceptibles d'être vacants, à savoir :

- 2 postes de PE, vacants (un poste gelé + le poste de Mme Humbert, qui réintègre*),
- 1 poste de PC, vacant (poste gelé),
- 1 poste de Français, susceptible d'être vacant (le poste de Mme Boula de Mareuil, qui candidate dans plusieurs pays),
- 1 poste de SES, vacant (poste gelé).

*Le Proviseur profite de cette réunion pour dire quelques mots sur Mme Humbert : professeure des écoles de grande qualité, extrêmement sérieuse et investie, elle aura énormément apporté à ses collègues et à ses élèves, et son départ, pour raisons personnelles, est une grande perte pour le LADL. Nous regrettons vivement son départ et tous nos vœux les plus sincères l'accompagnent pour la suite de sa carrière.

La CCPL, chargée d'examiner les candidatures sur les postes de résidents à l'échelle du pays, se réunira à la fin du mois de février, et les candidats sont actuellement en train de déposer leurs dossiers pour examen par le Poste diplomatique (recevabilité) avant examen en CCPL et classements en fonction des barèmes en vigueur.

Le CE est réuni ce soir afin d'instruire une demande de l'établissement, de transformation du poste de SES en poste de CPE. Ce besoin a émergé depuis plusieurs mois, et Mme Massonnat (CPE RL en poste actuellement), que le Proviseur remercie pour son engagement et les années passées au LADL, en a été informée dès la fin de l'année scolaire dernière. Cette demande repose sur les éléments de réflexion suivants :

-Pourquoi CPE ? La constante baisse des effectifs constatée depuis plusieurs années pourrait conduire l'AEFE, qui nomme et rémunère les personnels expatriés, à revoir la composition de l'équipe de direction et à diminuer le nombre de personnes qui la composent. Si l'on compare la composition des équipes de direction dans les différents établissements français à travers le monde, cette hypothèse n'est pas à exclure. Dès lors, il est nécessaire d'anticiper cette éventualité afin de ne pas mettre en danger le fonctionnement de l'établissement dans les années à venir. La création d'un support de CPE, de par la polyvalence des tâches qui peuvent incomber à ce type de personnels permettra de se prémunir contre des difficultés de fonctionnement.

-Pourquoi la discipline SES ? Le Proviseur rappelle que l'établissement a subi le départ très tardif de M. Hobeika, titulaire du poste depuis 4 ans, et qui n'a informé l'établissement de son départ que dans les tout premiers jours de septembre. Confronté à cette difficulté de dernière minute, nous avons dû recruter dans l'urgence et avons eu la chance de pouvoir nous adjuger les services de M. Elias, professeur expérimenté qui avait enseigné plusieurs années au lycée Nahr Ibrahim et qui venait d'être licencié pour raisons économiques. Il s'avère donc :

-que le poste est vacant du fait du départ de M. Hobeika (vacant au sens « support de détaché non occupé par un détaché »), ce qui rend sa transformation humainement moins douloureuse... et tout simplement possible !

-que M. Elias, depuis son arrivée dans l'établissement, donne toute satisfaction et s'y est intégré d'autant plus facilement qu'il y avait déjà travaillé quelques années auparavant,

-que M. Elias, approché par M. le Proviseur dès l'automne, a fait part de son souhait de poursuivre l'aventure au LADL et s'est dit prêt à s'y engager sur la durée.

Toutes ces raisons ont conduit l'équipe de direction à proposer cette transformation à l'AEFE (Secteur géographique), qui en a accepté le principe, ce dont M. le Proviseur les remercie.

Mme Garro, représentante des personnels demande ce qu'il adviendra de Mme Massonnat. Le Proviseur lui répond qu'en fonction des projets de l'intéressée et des éventuels besoins de l'établissement, il pourrait le cas échéant lui être faite une proposition. Mais le timing n'est absolument pas le bon, ceci ne pourra éventuellement s'envisager qu'en fin d'année scolaire.

M. Poirout, représentant des personnels déplore la disparition du poste de SES, seul poste de résident dans cette discipline au Liban. Il craint que cette disparition ne soit préjudiciable peut-être au niveau de l'établissement, mais assurément au niveau du pays. Le Proviseur répond qu'il existe au Liban un poste d'expatrié dans cette discipline. M. Poirout demande alors que l'établissement attende le renouvellement de ce poste d'expatrié avant de procéder à une telle demande, et si le poste d'expatrié devait ne pas être renouvelé, alors un poste de CPE expatrié implanté au LADL pourrait, « à somme nulle », remplir le vide laissé par le départ des deux expatriés CPE et combler le besoin de l'établissement. Le Proviseur répond :

-que le besoin pour l'établissement est immédiat,
-que l'implantation des postes d'expatriés n'est pas du ressort de l'établissement,

-que l'AEFE a pré-validé cette transformation, preuve que les inquiétudes exprimées par M. Poirout ne sont pas partagées, le Secteur géographique n'ayant à

aucun moment lors des nombreux échanges conduisant à cette demande de transformation exprimé d'inquiétude en la matière.

Les échanges étant terminés, le Proviseur met cette demande de transformation aux voix.

Vote du CE : Pour : 17 Abstention : 1 Contre : 2

La proposition de transformation du poste de SES en poste de CPE obtient donc un avis positif du CE à la majorité.

Questions diverses :

-Parents :

Néant

-Personnels :

Le Proviseur précise que bien qu'ayant été transmises très tardivement (le matin même du CE), il a accepté de les traiter dans un souci de transparence et de qualité du dialogue social. Il rappelle cependant le nécessaire délai de 48h à respecter afin que l'instruction des questions diverses puisse se faire dans de bonnes conditions.

1 - Est ce que la suppression de quelques postes de professeurs résidents peut vraiment nous amener à perdre l'homologation ou le conventionnement et nous serions un établissement comme les autres établissements libanais même au niveau du calendrier scolaire ?

Non. L'homologation est basée sur des critères de conformité avec le fonctionnement « à la française », que ce soit en matière de respect des programmes, des horaires d'enseignement ou encore d'organisation des différentes instances. Nul besoin d'avoir au sein de l'établissement des professeurs résidents pour prétendre à une homologation, c'est le conventionnement qui y donne droit (résidents et expatriés). Le Proviseur rappelle que l'homologation du LADL a été renouvelée l'année dernière pour une durée de 5 ans. Quant au calendrier scolaire, il s'impose à tous les établissements, homologués et conventionnés comme le rappelle régulièrement M. le Conseiller adjoint de coopération et d'action culturelle.

2 - Les suppressions de postes résidents semblent déjà à peu près actées entre la MLF et l'AEFE, à voir ce qui sera confirmé le 11/02. Donc les seules questions seraient sur la protection des personnes en poste. Quelle est la part des coûts des résidents dans toute la masse salariale ? Cette année, ils ont coûté zéro, ce n'est pas négligeable. Si on nous dit que c'est une broutille, alors pourquoi supprimer les postes ? La MLF veut supprimer des postes, quid du vivier de recrutement au Nord. Vu le mal qu'on a eu à recruter en septembre / octobre en recevant pourtant en gros 30 dossiers, je doute qu'on arrive à recruter des gens de valeur sur les postes locaux, surtout avec le salaire de misère proposé par la MLF, surtout pour contractuels.

La seule chose dont le principe est acté pour le LADL est la transformation sur laquelle statue le CE ce soir. Rien d'autre. Le coût représenté par les résidents dans le budget de

l'établissement est loin d'être une « broutille » (le Proviseur précise que ce « on nous dit » ne concerne en rien l'équipe de direction), ce que détaille Mme la DAF :

- remontée entre 87 et 100% au titre de la PRR,
- prise en charge de la totalité de l'ISVL,
- sur le total des postes pourvus (pour mémoire, ils ne le sont pas tous, seuls 8 sur 11 supports sont en poste), cela représente en 20-21 un montant d'environ 2 milliards de Livres libanaises, soit 25% du budget et 50% de la masse salariale pour 8 mois (2020 totalement exonéré). Nous sommes donc très loin de la « broutille » !

Le Proviseur rappelle par ailleurs qu'il n'est en rien garanti que l'effort consenti par l'Etat français cette année soit renouvelé l'année prochaine. Il rappelle également l'actuelle impossibilité de remonter cette PRR (exigée en € alors que les recettes de l'établissement ne sont composées que de Livres libanaises, dont chacun connaît la dégringolade depuis plusieurs mois). Dès lors, parler de « broutille » est une aberration !

Les difficultés de recrutement sont variables selon les postes, et selon la date : il est clair qu'il est plus compliqué de recruter en septembre-octobre, comme mentionné dans la question, mais moins difficile en juin-juillet, ce qui correspond au calendrier normal de recrutement hors cas particulier.

Quant au « salaire de misère », le Proviseur laisse à son auteur la responsabilité de l'utilisation de cette expression, tout en précisant que c'est l'effondrement de la monnaie qui impacte la valeur réelle des salaires, et en rappelant que c'est dans cette même monnaie que l'établissement perçoit les droits de scolarité.

3 - Quelles sont les prévisions quant aux fermetures de postes de résidents pour les années à venir ?

Tout dépendra de la capacité de l'établissement à les payer. Hors contraintes budgétaires, la présence d'un nombre minimum de détachés reste nécessaire.

4 - Pourquoi organiser un CE autour de la carte scolaire si tout est déjà décidé (postes de nouveau supprimés sur AGIRR) ?

Le CE ne porte que sur la décision dont la validation de principe a été actée par l'AEFE. Les postes supprimés sur AGIRR ne sont que des ajustements liés à des décisions prises par des collègues qui avaient dans un premier temps déclaré leur poste comme susceptible d'être vacant : ces postes ont en effet été supprimés sur Mage et sur AGIRR du fait de la prise en compte de la décision de ces collègues souhaitant finalement rester au LADL. Le Proviseur fait d'ailleurs remarquer que le poste de SES, dont ce CE traite de la transformation en CPE est, lui, toujours sur Mage et AGIRR (alors qu'à contrario le poste de CPE n'y figure pas), dans l'attente de la validation définitive par l'AEFE le 11/02.

5 - Pourquoi vouloir transformer le poste de SES (seul poste de résident dans la zone, spécialité en terminale au LADL) en poste de CPE (pas de candidature et pas de besoin urgent au LADL).

Les raisons ont été évoquées en détail dans ce CE.

6 - Envisagez-vous le déconventionnement avec l'AEFE ?

Ceci n'entre pas dans les projets portés par la Direction du LADL.

7 - Les parents d'élèves seraient-ils prêts à suivre l'établissement même sans homologation ?

Il n'est pas question de renoncer à l'homologation, dont le Proviseur rappelle qu'elle a été renouvelée l'année dernière pour 5 ans. Cette homologation permet le recrutement de détachés français, sans lesquels en effet, l'établissement courrait le risque de subir une réelle désaffection des parents d'élèves qui choisissent aussi le LADL pour cette raison.

Intervention de M. Joseph, Directeur régional Mlf et représentant de la Direction générale de la Mlf :

-les décisions relatives au déconventionnement relèvent des deux institutions, la Mlf et l'AEFE, et pas du tout de l'établissement.

-concernant les résidents, il s'agit d'avoir une approche globale de la situation : il n'y a pas de vindicte contre les résidents à Tripoli, mais les lycées ne sont pas indépendants de la situation du pays. La Mlf est parfaitement consciente de la grande dégradation des conditions de vie des personnels, mais M. Joseph rappelle que la Mlf est une association à but non lucratif, qui n'a pas les moyens de renflouer les budgets de ses établissements. A Tripoli, les effectifs sont en baisse régulière, du fait de la dégradation de la situation économique voire sécuritaire dans un passé récent qui se fait certainement plus sentir encore que partout ailleurs au Liban. Dès lors, il s'agit d'assurer la pérennité de l'établissement, ce qui est une volonté forte de la Mlf. Comme tout le monde en ce moment, il s'agit pour l'établissement et pour la Mlf de faire le dos rond.

-concernant les finances de l'établissement, il est indispensable de s'adapter à la chute des effectifs.

-dès lors, il est nécessaire d'examiner attentivement ce qui coûte cher au budget du LADL : or, l'établissement contribue à hauteur de 97% du coût des résidents, ce qui est devenu insupportable du fait de la dégradation de la monnaie libanaise. L'AEFE en a bien conscience, et elle a décidé de prendre ces coûts en charge pour les établissements libanais pour l'année 2020. Mais quid de la suite ? Il y a donc des choix à faire, et des négociations sont actuellement en cours entre la Direction de la Mlf et celle de l'AEFE. A ce jour, aucune décision n'est prise et aucune diminution n'est envisagée pour l'année prochaine.

-enfin, M. Joseph précise qu'il ne saurait être question de faire peser le poids entier des réajustements nécessaires liés à l'effondrement de la monnaie sur les seuls parents d'élèves. Et dans un même temps, il précise que les personnels ont de leur côté fait de très gros efforts (nombreux licenciements et suppression de nombreux avantages).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur remercie les membres présents et la séance est levée à 17h35.

La secrétaire de séance : Mme GHANNOUM

Le président du Conseil : M. MAIGRE

